

LES PANIERS PAYSANS DU GIENNOIS

Maison des Associations
45500 GIEN



CONTRAT FARINE

Période : Février-mai 2025

CONSOMM'ACTEUR-TRICE



PAYSAN
Julien de Clédats
Domaine les Bruyères



45500 AUTRY-LE-CHÂTEL
Tél. : 06 86 57 29 88

NOM :

Adresse e-mail et Tél. :

			Février	Mars	Avril	Mai
			13	13	10	7
Blé T65 blanche - 2,10 €/kg	2 kg	4,20 €				
	5 kg	10,50 €				
Blé T80 bise - 2,10 €/kg	2 kg	4,20 €				
	5 kg	10,50 €				
Blé ancien T130 complète - 2,70 €/kg	2 kg	5,40 €				
	5 kg	13,50 €				
Blé ancien T150 intégrale - 2,70 €/kg	2 kg	5,40 €				
	5 kg	13,50 €				
Orge T80 bise - 1,90 €/kg	2 kg	3,80 €				
	5 kg	9,50 €				
Petit épeautre blanc T80 bise - 4,00 €/kg	2 kg	8,00 €				
	5 kg	20,00 €				
Petit épeautre noir T130 - 4,00 €/kg	2 kg	8,00 €				
	5 kg	20,00 €				
Seigle T130 complet - 1,90 €/kg	2 kg	3,80 €				
	5 kg	9,50 €				
Grand épeautre non hybridé T130 - 3,60 €/kg	2 kg	7,20 €				
	5 kg	18,00 €				
Sarrasin - 3,00 €/kg	2 kg	6,00 €				
	5 kg	15,00 €				
TOTAUX MENSUELS →						
TOTAL CONTRAT →						

Termes du contrat : la livraison a lieu les jeudis aux dates indiquées de 17h30 à 19h00, à la Maison des Associations 1 Avenue Paulin Enfert 45500 GIEN

Les commandes seront déposées à la permanence ou envoyées directement par mail à p.bellotto@wanadoo.fr

Le paiement s'effectue à la signature du contrat pour sa totalité (en espèces, ou par virement, ou par chèque à l'ordre de " Julien de Clédats"), soit en une seule fois ou par mois.



Relevé d'identité bancaire

IBAN : FR76 1480 6000 1672 0328 1016 166 Code BIC : AGRIFRPP848
Préciser dans la référence du paiement votre nom et la période du contrat!

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité pratiquant une agriculture durable fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc, éventuel report de certaines livraisons). En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Signatures, précédées de la mention "Lu et approuvé" + Date

PAYSAN

CONSOMM'ACTEUR-TRICE